

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 44 (1973)

Heft: 6

Artikel: Historique d'Inter-Jura

Autor: F.L. / Jobé, Jean

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-825043>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

INTER-JURA

L'ADIJ, préoccupée du développement économique de nos différentes régions, a jugé utile, pour l'ensemble du Jura, de publier quelques textes explicatifs, signés par certains membres de la Commission d'initiative d'Inter-Jura.

Signalons que la commission a présenté ses buts aux représentants des communes des districts de Porrentruy, Delémont et Moutier lors d'une séance informative organisée à Courrendlin, le vendredi 27 avril 1973.

L'ADIJ salue toutes les initiatives qui se prennent en vue d'une collaboration soit intercommunale, soit interrégionale.

Les organisations existantes ou en devenir peuvent, d'ores et déjà, être assurées de l'appui bienveillant de l'ADIJ.

F. L.

Historique d'Inter-Jura

par Jean JOBÉ, préfet du district de Porrentruy

Centre-Jura

Lors du dépôt du projet de la route Transjurane, des représentants des communes des cantons de Berne et Neuchâtel se sont réunis, le 3 octobre 1970, à Saint-Imier pour examiner le problème des communications routières dans la région. Ils adressèrent aux gouvernements des cantons précités une résolution faisant part de leur point de vue favorable à l'amélioration des communications entre les districts de Courtelary et des Franches-Montagnes avec ceux de La Chaux-de-Fonds et du Locle.

A l'issue de cette séance, il a été décidé de mettre sur pied un groupe de travail chargé d'examiner les problèmes se posant à toute cette région, plus spécialement sur le plan économique.

Ce groupe de travail, qui a pris le nom de Centre-Jura, comprend des représentants des quatre districts dont je viens de parler. Le secrétariat a été confié aux Services économiques de la ville de La Chaux-de-Fonds. Centre-Jura a commencé par délimiter sur le plan géographique la région qui l'intéressait. Les deux districts du Jura neuchâtelois y ont été englobés, de même que le district des Franches-Montagnes jusqu'à Saint-Brais et celui de Courtelary jusqu'à son chef-lieu.

Dans le courant du mois de juin 1971, un premier rapport économique sur la région, établi par le Service économique de La Chaux-de-Fonds, a été approuvé par le groupe de travail et envoyé à toutes les communes intéressées en leur demandant de faire connaître leur position.

Je passe sur toute l'activité de Centre-Jura qui a suivi ce premier rapport : prise de position face aux propositions d'aménagement du territoire, étude économique plus détaillée par les soins du Groupe d'études économiques de l'Université de Neuchâtel, contacts avec les communes

frontalières françaises, etc., pour relever que, le 24 juin 1972, eut lieu à La Chaux-de-Fonds une assemblée des communes de la région Centre-Jura. Sur 30 communes convoquées, 18 étaient représentées, 7 s'étaient excusées, mais avaient donné leur accord à la réalisation d'une étude économique générale, 5 étaient absentes.

A l'unanimité, les représentants des communes invitées acceptèrent le principe d'une étude générale concernant leur région et portant sur l'industrie, les investissements, les transports et voies de communication, l'aménagement et le développement de la région, de même que l'agriculture et le tourisme. Cette étude, actuellement en travail, a été confiée aux professeurs Juvet et Maillat, de l'Université de Neuchâtel.

Et les districts de Porrentruy, Delémont et Moutier ?

Cette séance du 21 juin 1972 de Centre-Jura fit évidemment l'objet de communiqués de presse. A la suite de ceux-ci et sur l'initiative de M. Jean-Claude Crevoisier, les préfets des districts de Delémont, Moutier et Porrentruy, M. Marcel Faivre, président de la Commission d'aménagement du territoire de l'ADIJ, et M. Jean-Claude Crevoisier, président de la Commission d'information en matière d'aménagement du territoire de l'Université populaire jurassienne, s'adressèrent, le 12 juillet 1972, à M. René Felber, président de Centre-Jura et président du Locle, pour l'informer que les préoccupations de Centre-Jura étaient aussi celles des districts de Delémont, Moutier et Porrentruy et lui demander d'associer ces districts aux démarches entreprises par Centre-Jura.

Les soucis de ces trois districts avaient entre autres pour origine le fait que d'autres régions s'organisaient autour du Jura : au nord-est, la « Regio Basiliensis », englobant, en particulier, tout le Laufonnais ; la « Regio Biennensis », qui déborde largement sur le sud du Jura et enfin la région Centre-Jura intéressant de nombreuses communes des districts de Courtelary et des Franches-Montagnes. Il importait donc que les districts de Delémont, Moutier et Porrentruy ne restent pas isolés entre les trois grandes régions en voie de formation, mais au contraire se penchent sur le mode d'articulation et de collaboration pouvant leur convenir.

La rencontre du 12 juillet 1972 à Montfaucon

Ces démarches auprès de Centre-Jura furent couronnées de succès, puisque les organes dirigeants de ce mouvement accordèrent à Montfaucon, le 31 janvier 1973, une entrevue aux signataires de la lettre du 12 juillet 1972, auxquels s'étaient joints les maires des communes de Delémont, Moutier et Porrentruy.

Le communiqué de presse qui a paru à la suite de cette rencontre précise notamment ce qui suit :

« L'entrevue a donné l'occasion aux représentants des districts jurassiens du centre et du nord du Jura de s'informer sur les structures et les objectifs de Centre-Jura. Elle a en outre permis l'affirmation d'une volonté de collaboration étroite entre toutes les régions jurassiennes. Celles-ci, conscientes de leur communauté de destin, ont l'intention d'unir leurs efforts pour assurer leur développement futur.

» A cet effet, la délégation jurassienne à Montfaucon a décidé de se constituer en comité d'initiative pour la création d'une région regroupant notamment les communes des trois districts de Delémont, Moutier et Porrentruy. Un bureau a été choisi avec M. Jean Jobé, préfet à Porrentruy, comme président, M. Georges Scherrer, maire de Delémont, comme vice-président, et M. Jean-Claude Crevoisier, ingénieur civil, directeur des Travaux publics à Moutier, en qualité de secrétaire. »

Décisions

Le comité, qui comprend encore les préfets Parrat, de Delémont, et Macquat, de Moutier, ainsi que les maires Steullet, de Moutier, et Theubet, de Porrentruy, s'est déjà réuni à plusieurs reprises. Il a, en particulier, pris les décisions suivantes :

Il a renoncé à définir pour le moment une structure juridique précise de la future « Association régionale » et a opté pour la « forme libre », qui offre plus de souplesse et de possibilités.

Il a décidé de ne pas limiter son champ d'action aux seules communes, mais de prendre des contacts avec toute une série d'associations et d'organisations.

Il s'est penché sur les buts du mouvement, tels qu'ils sont exposés plus loin par M. Crevoisier.

Il a adopté comme nom de l'Association celui « d'« Inter-Jura ». »

Il a enfin décidé de convoquer la séance d'information de ce jour, à laquelle vous avez bien voulu accepter de prendre part.

Notre rencontre est importante, car elle doit nous permettre, d'une part, de vous faire mieux saisir la solidarité qui doit exister entre les communes et les habitants du Jura, plus spécialement des trois districts invités ce jour, et, d'autre part, de vous encourager à étudier en commun les éléments d'une solution valable à nos différents problèmes. Notre sort est entre nos mains et le salut doit d'abord être cherché chez nous. Souhaitons que notre séance soit bénéfique à notre cher Jura !

J. J.